



## TRANSPORT ROUTIER

### Plan anti-pollution de la ville de Paris Bien que partiellement entendue, la Profession reste vigilante

Dans un communiqué de presse, la ville de Paris dévoile ses nouvelles mesures pour une ville neutre en carbone en 2050. En ce qui concerne les transports, elle fixe à 2024 la fin des moteurs diesel et à 2030 ceux à essence.

L'OTRE prend acte qu'aucune mesure d'interdiction ou de sanction ne figure dans le nouveau Plan Climat Énergie territorial de Paris et que l'échéance de 2024 ne reste qu'une ambition sur laquelle la profession entend bien entamer rapidement des travaux de concertation avec la ville, notamment sur les motorisations diesel de norme Euro VI.

Les professionnels du transport soulignent une nouvelle fois qu'ils ne sont pas des partisans absolus des motorisations diesel. Conscients des enjeux environnementaux, ils se sont engagés depuis de nombreuses années dans des démarches vertueuses et responsables, notamment en renouvelant leurs parcs au profit de motorisations existantes, aux performances énergétiques reconnues.

C'est ainsi que les entreprises du transport routier de marchandises et de voyageurs font chaque jour la démonstration de cet engagement par la mise en service d'autocars et de poids lourds utilisant les énergies alternatives, GNV et électriques. Cet engagement se traduit également aujourd'hui par les initiatives d'entreprises dans la mise en service de stations d'alimentation au gaz.

L'OTRE constate qu'elle a été partiellement entendue par la Ville de Paris. Elle note avec satisfaction l'abandon de l'échéance couperet d'interdiction du diesel préalablement fixée à 2020. Cependant l'OTRE restera particulièrement vigilante dans les prochains mois pour que l'année 2024 ne devienne pas demain une échéance brutale et non concertée, notamment pour la norme euro VI.

Contact presse : *Jean-Marc RIVERA, secrétaire général*  
06 30 12 37 37  
[jeanmarc.rivera@otre-direction.org](mailto:jeanmarc.rivera@otre-direction.org)